

Les A .V.U.S.

(Activités de Valorisation et d'Utilité Sociale)

Synthèse de l'étude exploratoire et de l'enquête quantitative

janvier 2010

Service Etudes, Statistiques et Méthodes

Introduction

Ce rapport est le fruit d'une synthèse de la première analyse exploratoire réalisée début 2009 et de l'enquête quantitative réalisée auprès des services d'accueil et d'hébergement fin 2009 avec le questionnaire construit par André Gubbels. Le comité de gestion avait en effet demandé à connaître l'étendue et la réalité de ces activités dans l'ensemble des services agréés et subventionnés.

Le premier chapitre proposera une première analyse sur les types d'AVUS mis en évidence lors de l'étude exploratoire et rappellera les questions et réflexions recueillies auprès des 13 services (subventionnés ou non subventionnés) rencontrés début 2009.

Le deuxième chapitre présentera les résultats à l'enquête réalisée par courrier fin 2009 auprès des services agréés et subventionnés par l'Awiph.

Chapitre 1 : types d'Avus et premières réflexions

La première étude qualitative et exploratoire, par ses visites sur le terrain, a permis de mettre en évidence plusieurs types d'activités d'utilité et de valorisation sociale qui ont ensuite été catégorisées comme suit pour les besoins de l'enquête quantitative.

1.1 Les catégories d'AVUS :

1) Les travaux internes

Organisés :

- En intra muros
- Supervisés par le service
- Pour les besoins de fonctionnement du service
- Individuellement ou en groupe
- Ex : travaux de potager, buanderie, etc....

2) Les activités artisanales ou à caractère artistique

Organisées :

- En intra muros
- Supervisées par le service
- De type artisanal ou artistique,
- Individuellement ou en groupe
- Et dont les produits (peinture, poterie, confiture, vins de fruits, etc..) peuvent être vendus.

3) Les activités de production semi industrielle

Organisées :

- En intra muros
- Supervisées par le service
- Pour des commanditaires extérieurs
- En groupe
- A caractère semi – industriel
- Ex : conditionnement de jouets , de chocolat galler, de fournitures scolaires,...

4) Les prestations extra-muros

Organisées :

- En extra muros
- Supervisées par le service
- Pour des commanditaires extérieurs
- En groupe
- A caractère artisanal ou semi industriel
- Ex : biscuiterie, table d'hôte, cafétéria d'école...

5) Les placements supervisés

Organisés :

En extra muros
supervisés par des commanditaires extérieurs, de façon occasionnelle par le service
pour ces commanditaires,
de façon individuelle
ex : travail en bibliothèque, dans une cuisine de collectivité, dans un hôpital (cuisine et
parc), disquaire, pépiniériste,

1.2 Analyse qualitative des types d'AVUS

Suite à l'étude exploratoire, une première analyse nous a permis d'observer des différences d'un point de vue de la **valorisation de la personne handicapée par les contacts** et de la possibilité **d'intégration de la personne au sien de la société**.

En effet, certaines des activités décrites dans les 5 catégories ci-dessus n'impliquent aucun contact avec un éventuel commanditaire extérieur ou avec aucun client, c'est le cas des activités de la 1^{ère}, et 3^{ème} catégorie.

Dans ces deux cas, la personne bénéficie d'une valorisation de par la réalisation d'une tâche demandée, les activités ont un sens, sont utiles soit parce qu'elles contribuent au bon fonctionnement du service, soit parce qu'elles sont rétribuées par le commanditaire extérieur. Valorisation et sentiment d'utilité sont donc les gains humains de ces types d'activités.

D'autres types d'activités impliquent parfois un contact avec le commanditaire, et / ou avec les clients intéressés par les produits réalisés, et, de façon plus élargie, avec la société en général ; c'est le cas des activités de la 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} catégorie.

En effet :

1. lors de la vente des produits réalisés (objets artistiques, produits artisanaux comme les confitures, les fagots d'allumage etc...) les personnes peuvent communiquer et valoriser leurs produits auprès des clients qui sont dans ce cas des familles, des gens du voisinage, etc... (2^{ème} catégorie)
2. dans le cas des prestations extra muros, soit les personnes rencontrent uniquement le commanditaire (par exemple dans la biscuiterie), soit les personnes sont en contact direct avec la clientèle (par ex : les étudiants de la cafétéria d'école, les clients de la table d'hôte extérieure au saja, ...) (4^{ème} catégorie)
3. les personnes handicapées peuvent être également être amenées à interagir autant avec le commanditaire et avec les clients dans le cas des placements supervisés. (5^{ème} catégorie)

Dans ces trois situations, les personnes ont donc l'occasion d'entrer en relation, soit avec les commanditaires de l'activité (c'est le cas de certaines activités de groupe extra-muros et des placements supervisés), et/ou avec les clients et les bénéficiaires finaux des produits réalisés. La satisfaction exprimée par les commanditaires sur le résultat de l'activité constitue une source de valorisation pour les personnes qui prennent conscience qu'elles sont aptes à répondre à une demande, à une attente. Le bénéfice est donc une valorisation dans la réalisation même, et aussi, la reconnaissance par le public valide de capacités, de compétences, de savoir-faire chez les personnes handicapées. Par ce contact avec la clientèle potentielle, la personne handicapée fait un pas dans l'intégration au sein de la société.

On a pu également constater dans les activités observées lors de l'enquête exploratoire une différence entre les activités qui ont une finalité marchande et les activités qui ont une finalité plutôt sociale. En effet, dans le cas d'un conditionnement pour une entreprise, le but fondamental de l'activité est de maintenir ou augmenter le bénéfice réalisé par l'entreprise alors que dans le cas d'un magasin de seconde main, ou d'une cafétéria d'école, le but recherché par le promoteur de l'activité est de mettre à disposition un service financièrement accessible et adapté aux besoins de la population .

Les critères qui viennent d'être évoqués ci-dessus peuvent nous servir de grille de lecture des différentes AVUS .

Il nous a paru important de faire état, dans un deuxième temps, des perspectives et des attentes évoquées par les uns et les autres.

1.3 Questionnement, attentes, obstacles

Lors des entretiens réalisés début 2008, les responsables des services organisant des AVUS nous ont fait part des questions qu'ils se posent, et pour lesquelles ils aimeraient une réponse. De manière plus large, ils nous ont exprimés leurs attentes, leurs souhaits en termes de réglementation, de promotion des AVUS, etc...

Voici les **questions** posées par plusieurs d'entre eux et qui concernent le bénévolat, le statut des personnes, la rémunération des personnes :

Quelles sont les conditions et les limites du bénévolat ?

Quel statut pour des personnes allant réaliser des missions en mini équipe ou individuellement chez des particuliers ?

Faut-il rémunérer les personnes lorsqu'elles pratiquent une AVUS ?

Faut-il leur remettre de l'argent et comment décider du montant à leur octroyer ?
Ou faut-il les rémunérer sous une autre forme, par exemple en finançant des activités individuelles, ou des activités collectives ? ou en améliorant l'accompagnement ?
Faut-il valoriser chaque personne de la même façon ou en fonction de la production de chacun ?
Qu'est-ce qu'on peut exiger des personnes ?
Qui couvre l'assurance ?
Que faire également quand les produits ne sont pas supérieurs aux charges ?

Des questions concernent plus particulièrement le domaine artistique:

Comment fixer les prix à des œuvres artistiques (atelier de production artistique) ?
Quel pourcentage du résultat de la vente lui donner ?
Que faire des œuvres quand la personne est décédée ?
Comment gérer la perte de capacité quand on vieillit ?

A côté des questions, certains services communiquent **leurs souhaits, leurs idées**.

En effet, certains expriment la nécessité d'un échange de bonnes pratiques, de contacts entre services. Echanger sur les procédés, les difficultés rencontrées, est l'occasion de s'enrichir des expériences des autres, et de trouver des solutions ensemble (par ex : pour le projet cafétéria d'école, il a fallu créer des outils d'évaluation, mais les éducateurs manquent de temps pour adapter ces outils, ou manquent simplement d'idées!). Une façon de susciter les échanges pourrait passer par la mise en place d'un forum informatique, organisé par thématique.

Par ailleurs, des façons de promouvoir les AVUS ont déjà été formulées : certains émettent l'idée d'un inventaire interactif des AVUS, avec des mises à jour fréquentes, et qui serait accessible non seulement aux services organisant déjà des AVUS, mais aussi à ceux souhaitant les mettre en place. Cet inventaire pourrait, pourquoi pas, être accessible au tout public, client potentiel de services offerts ou des produits réalisés.

Enfin, un service, en relatant son expérience souligne le **manque de moyens** qui peut être la raison d'un arrêt d'une activité fonctionnant pourtant bien.

C'est le cas pour un service d'accompagnement qui a créé une activité consistant à récolter des produits fabriqués par les personnes handicapées dans les services de la région et à vendre ces produits sur les marchés locaux. Pour que le projet fonctionne, il fallait financer 2 ½ temps et une camionnette nécessaire à la collecte des produits dans les services et au transport vers les différents marchés. Le SAC souhaitait également défrayer les personnes pour leur trajet et les « remercier » en leur proposant des activités de loisirs aux frais du SAC. Cependant, il manquait de fonds notamment pour l'achat de la camionnette. Le projet, qui, dès son démarrage enthousiasmait les personnes et leur apportait visiblement une grande satisfaction et les valorisait, a du malheureusement être arrêté.

C'est une part des questions et des souhaits, regrets qui viennent d'être évoqués ici, et cette liste ne couvre certainement pas les souhaits ou les attentes des services en général. Un échange et un dialogue avec ces derniers permettraient de mettre au jour de façon plus large les incitants, et les freins dans la mise en place et la tenue d'AVUS.

Le chapitre suivant nous apportera des informations sur le nombre de services concernés par les AVUS, sur le type d'activités qu'ils organisent, et sur la façon dont elles sont gérées.

Chapitre 2 : résultats à l'enquête quantitative

L'enquête s'est déroulée par courrier dans le courant du mois d'octobre 2009. Le formulaire d'enquête a été rédigé sur base des résultats à la première enquête dans 13 services et avait pour objectif de quantifier les types différents types d'activités. Les résultats obtenus concernent :

- le nombre de services organisant chaque type d'activité,
- le nombre de personnes concernées au sein de chaque service,
- le rythme auquel elles exercent ces activités,
- les acheteurs des produits ou services
- le prix des produits
- la rémunération éventuelle,
- l'engagement éventuel de la personne,
- l'utilisation des ressources financières,

- ...

Le paragraphe suivant présentera dans un premier temps le nombre de services auxquels a été envoyé le questionnaire, par type de service (SAJA, SRA,...) , et le nombre de questionnaires rentrés.

Nous analyserons ensuite les réponses à chaque question.

2.1 Public interrogé et nombre de réponses reçues

Le questionnaire a été envoyé aux services (un questionnaire par P.O.) et un comptage a été réalisé pour connaître le nombre de réponses par type de services. Le pourcentage de réponses varie mais atteint plus de 40% au niveau des S.AJ.A

Envoi aux services	nombre de services ayant répondu	Pourcentage de réponse
SAJA : 82	37	45%
SRA : 103	37	36%
SRNA : 32	10	31%
SRT : 40	9	23%
SAC : 42	5	12%

Globalement, nous avons reçu 74 questionnaires complétés. 21 services ont par ailleurs signalé qu'ils n'organisaient pas ce type d'activité.

2.2 Analyse des réponses

2.2.1 Types d'activités organisées par les services

Le tableau comprend le nombre de services qui organisent chaque type d'activités.

services	travaux internes	travaux artisanaux ou artistiques	activités de production semi industrielle	prestations extra-muros	placements supervisés	autres
37 SRA	<u>31*</u>	<u>32</u>	6	<u>12</u>	5	2
10 SRNA	<u>10</u>	<u>9</u>	3	4	-	-
37 SAJA	<u>30</u>	<u>35</u>	10	<u>13</u>	8	3
9 SRT	<u>6</u>	<u>3</u>	0	2	<u>3</u>	-
5 SAC	<u>2</u>	1	-	-	3	-
5 Autres (renforts, Handipar, saps)	-	<u>2</u>	1	<u>4</u>	1	1

* les chiffres gras soulignés indiquent que la presque totalité des services organisent ces activités. Les chiffres uniquement soulignés indiquent qu'environ 1/3 des services organisent l'activité.

Le tableau nous indique que :

Les SRA proposent presque tous des travaux internes et des travaux artistiques. 1/3 environ propose des prestations extra muros. Les activités de production semi industrielle et les placements supervisés ne se réalisent que dans quelques SRA

Les SRNA proposent presque tous également des travaux internes et des travaux artistiques ou artisanaux. Quelques-uns seulement organisent des activités de production semi-industrielle et des prestations extra muros.

Les SAJA suivent le même principe que les SRA et les SRNA, mais on soulignera que 1/3 d'entre eux environ prévoit des prestations extra-muros.

Les SAC ont très peu répondu à l'enquête. Ceux ayant rempli le questionnaire organisent des activités internes, travaux artisanaux et artistiques ou des placements supervisés.

Quant aux autres types de services, ils organisent tous les types d'activités sauf les activités internes.

2.2.2 Nombre de personnes effectuant chaque type d'activités

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'utilisateurs participant à chaque type d'activité. Le pourcentage correspond à la moyenne calculée sur le nombre de services ayant déclaré organiser ces activités.

type de service et nombre qui ont répondu à la question	Nombre total des usagers de ces services	nbre usagers: - en trvx internes	<i>Moyenne par service</i>	- en travaux artisanaux ou artistiques	<i>moy. par service</i>	- en activités de production semi industrielle	<i>moy. par service</i>	- en extra muros	<i>moy. par service</i>	- en extra muros en placem. Individ.	<i>moy. par service</i>	- en "autres"
SRA (32)	1528	498 (25 serv.)	46%	694 (27serv.)	60%	191 (5 serv.)	60%	83 (8 serv.)	31%	7 (3 serv.)	5%	12 (2 serv.)
SRNA (10)	117	44 (10 serv.)	44%	37 (8 serv.)	32%	11 (3 serv.)	21%	20 (3 serv.)	50%	-	-	-
SAJA (35)	934	273 (24 serv.)	42%	569 (27 serv.)	53%	147 (10 serv.)	59%	131 (10 serv.)	47%	28 (8 serv.)	15%	57 (3 serv.)
SRT (9)	103	15 (6 serv.)	24%	6 (3 serv.)	23%	-	-	8 (2 serv.)	100%	3 (3 serv.)	11%	-
SAC (3)	197	-	-	20 (1 serv.)	22%	-	-	-	-	24 (2 serv.)	23%	-
autres: saps, handipar , renforts (5 serv.)	118	-	-	16 (2 serv.)	53%	52 (1 serv.)	100%	43 (3 serv.)	77%	-	-	-

Nb : Les données en gras indiquent que les activités correspondantes sont exercées dans plus de la moitié voire la totalité des services qui ont répondu.

On constate à la lecture du tableau que ,

dans les SRA, SRNA et SAJA, c'est environ la moitié des usagers qui participe aux **activités internes**

dans les SRA, SRNA et SAJA, de 1/3 à 2/3 des usagers réalisent des productions **artistiques ou artisanales**

dans les SRA, SRNA et SAJA, moins d'un tiers des services ont renseigné des activités de **productions semi-industrielle ou des activités extra-muros**. Parmi ceux qui les ont indiquées comme faisant partie de leurs activités, on constate qu'entre 20 et 60% des usagers participent.

Nous disposons de peu de données concernant les SRT et SAC, en effet, seuls quelques services ont répondu à la question.

2.2.3 Nombre de jours occupés en AVUS par les personnes

Nous ne disposons pas de beaucoup de données pour cette question étant donné que peu de services y ont répondu.

Le tableau ci-dessous nous indique **le nombre de personnes** ayant une activité (quelle qu'elle soit) ½ jour, 1, 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine. Le nombre entre parenthèse indique combien de services sont concernés.

	1/2 jour	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	1j /mois ou qqes j./an
SRA (17 SRA ont complété le tableau)	64 (9 SRA)	32 (6)	80 (7)	117 (5) (! 1 serv.=100)	14 (1)	181 (5) (! 2 serv = 60)	18 (1)
SRNA (4 SRNA ont complété le tableau)	12 (2 SRNA)	8 (2)	8 (3)	14 (4)	-	16 (3)	-
SAJA (21 SAJA ont complété le tableau)	38 (6 SAJA)	71 (8)	176 (13)	51 (9)	34 (2)	72 (5)	-
Autres (3 services ont répondu)	7 (1)	-	60 (2)	5 (1)	6 (1)	3 (1)	-
Les nombres obtenus pour les SAC et SRT sont trop faibles pour être cités.							

On constate que, par type de service, le nombre de jours passé en AVUS est très variable et peut aussi bien être de ½ que de 1 à 5 jours. On note cependant que :

les SRA occupent les usagers en AVUS essentiellement de 1 à 2 jours

les SRNA occupent les usagers en AVUS aussi bien ½ que 1, 2, 3 ou 5 jours

les SAJA occupent les usagers en AVUS de ½ à 5 jours même si c'est plus souvent 2 jours.

2.2.4 Les acheteurs habituels des produits ou services issus des AVUS

Quels sont les acheteurs habituels des produits ou des services issus des AVUS ? Dans quelle proportion est-ce le secteur marchand, le secteur privé, ou les particuliers ?

52 parmi les 74 questionnaires reçus nous apportent une réponse à ce sujet.

49 répondants citent les particuliers comme acheteurs habituels et parmi ceux-ci :

- 4 nous disent qu'ils représentent – de 25% des acheteurs
- 7 : de 25 à 50% des acheteurs
- 5 : de 50 à 75% des acheteurs
- 33 : + de 75% des acheteurs.

19 répondants citent le secteur non marchand comme acheteur habituel et parmi ceux-ci :

- 13 nous disent qu'il représente – de 25% des acheteurs
- 4 : de 25 à 50% des acheteurs
- 2 : + de 50% des acheteurs

16 répondants citent le secteur privé comme acheteur habituel et parmi ceux-ci :

- 13 nous disent qu'il représente – de 25% des acheteurs
- 3 : de 50 à 100% des acheteurs

11 répondants citent le secteur public comme acheteur habituel et parmi ceux-ci :

- 7 nous disent qu'il représente – de 25% des acheteurs
- 3 : de 25 à 50%
- 1 : + de 50%

Enfin, 6 répondants citent les ETA ou « d'autres types d'acheteurs » comme acheteurs habituels. Ces derniers représentent entre 10 et 50% des acheteurs.

particuliers	secteur privé	secteur non marchand	secteur public	autres
plus de 75% (33 serv)	- 25% (13 serv)	- 25% (13 serv)	-25% (7 serv)	+ - 30% (2 serv)
50 à 75% (5 serv)	50 à 100% (3 serv)	25 à 50% (4 serv)	25 à 50% (3 serv)	
25 à 50% (7 serv)		+ 50% (2 serv)	+ 50% (1 serv)	
-25% (4 serv)				

2.2.5 Les difficultés à trouver des acheteurs, les obstacles éventuels

Nous avons demandé aux services s'il était difficile pour eux de trouver des acheteurs ou des clients de leurs produits et services, et si oui, quels étaient les principaux obstacles.

Sur 64 réponses on comptabilise :

46 non (=72%)

18 oui (=28%)

La plupart des services trouve donc facilement des acheteurs pour leurs produits et services.

17 répondants évoquent comme cause possible à la difficulté d'intéresser les acheteurs :

Le manque de publicité, de lieux pour exposer ou la pub trop couteuse (5 répondants)

La lourdeur administrative: des décisions awiph, le cap difficile à expliquer, difficulté pour la facturation... (4 répondants)

La méconnaissance du handicap, difficulté d'attirer le non handicapé vers les produits (4 répondants)

Le manque de rentabilité et de ce fait le désintérêt des acheteurs potentiels (3 répondants)

La difficulté de vendre les productions artisanales, le manque de variété... (2 répondants)

Autres difficultés (liées à un secteur particulier : théâtre, danse...) : crise chez les employeurs, obstacle au travail le we... (3 répondants)

2.2.6 La fixation du prix des produits ou des prestations

Une question du formulaire aborde la question de la fixation du prix des produits ou des prestations. Comment celui-ci est-il fixé ?

70 répondants nous apportent des informations à ce sujet.

A la question de savoir s'il existe un mode de calcul déterminé des prix :

41 répondent oui (= 59%)

29 répondent non (= 41%)

Parmi ceux qui ont répondu oui, 35 nous expliquent sur quelle base ce calcul se fait :

18 nous disent se baser sur le prix des matières premières en ajoutant parfois un bénéfice (51%)

11 rapportent se référer au secteur privé, aux barèmes en vigueur, ou alors le prix est fixé par l'entreprise ou négocié avec l'entreprise (31%)

3 se réfèrent aux heures prestées, au tonnage réalisé (9%)

4 se réfèrent à diverses choses : à ce qui existe dans d'autres services : grille art/vie, à la réputation de l'artiste, ou il vend moins cher que sur le marché ... (11%)

On notera que les explications données par ceux qui ont répondu « non » à la question de l'existence d'un mode de calcul nous amènent à dire qu'il existe toutefois bien souvent un mode de calcul pour déterminer le prix des produits. Plusieurs « non » signifiaient donc indirectement « oui ».

Ainsi, parmi ceux qui ont répondu non, ils citent comme moyen pour déterminer le prix de vente :

calcul à partir du prix des matières premières + temps+ marge bénéficiaire , dépend aussi de la qualité des produits (10 répondants)

comparaison avec le prix du marché , les prix pratiqués dans le commerce (5 répondants)

d'autres veillent à rester dans les frais ou donnent une valeur symbolique, en fonction des besoins du bénéficiaire (4 répondants)
prix déterminé par le client (1 répondant)

A la question de savoir si les prix sont conformes au marché, 61 répondants nous donnent leur point de vue :

34 répondent non (=56%)
27 répondent oui (= 44%)

On voit donc que dans presque la moitié des cas, les prix sont conformes à ceux pratiqués sur le marché.

31 répondants sur 34 nous donnent les raisons de cette non-conformité : c'est en général moins cher car :

pas de recherche de rentabilité, pas d'objectifs financiers mais plutôt celui d'écouler les stocks (13 répondants)
difficulté pour écouler les produits de qualité inférieure, mais aussi le rythme de travail, plus lent, les représentations sociales à propos des personnes handicapées (12 répondants)
difficulté de fixer les prix pour les produits artistiques, produits artisanaux ; difficulté de concurrencer le marché (3 répondants)
Autres raisons : le barème en ETA est proche d'un revenu minimum, les acheteurs sont les familles et il faut que le prix soit plus bas ... (3 répondants)

2.2.7 L'engagement des usagers, la transition vers l'emploi, la rémunération éventuelle des usagers

Existe-t-il une forme d'engagement entre le service et l'utilisateur qui participe à des AVUS ? Les usagers pourraient-ils réussir une transition vers l'emploi rémunéré ? Si oui, dans quelles proportions ? L'utilisateur est-il rétribué d'une façon ou d'une autre pour les AVUS qu'il exerce ?

69 répondants nous donnent une réponse à la question de savoir s'il existe une forme d'engagement quelconque des personnes qui participent aux AVUS.

43 répondent non (62%)
26 répondent oui (38%)

Dans la majorité des cas, on constate que la personne handicapée ne doit pas s'engager dans l'activité de manière formelle.

56 répondants nous donnent par ailleurs leur avis quant au pourcentage de personnes qui pourraient réussir une transition vers l'emploi rémunéré :

41 estiment ce nombre à 0%
12 évaluent le nombre de personnes entre 1 et 10%
3 évaluent ce nombre entre 10 et 30%

On voit donc que dans la grande majorité des cas, les répondants n'envisagent pas une transition vers l'emploi rémunéré possible.

La raison essentiellement évoquée concerne : le comportement inadapté des personnes handicapées, les difficultés motrices, le handicap, la maladie, la difficulté de garder le rythme, les problèmes de compréhension des consignes.

A la question de savoir si l'utilisateur bénéficie d'une rétribution individuelle sous une forme quelconque, 74 répondants nous informent de la situation dans leur service :

52 répondent oui (70%)
22 répondent non (30%)

Quant à la forme que prend cette rétribution, ils nous disent fournir une rétribution :

En nature : 36 répondants (46%)
Financière : 26 répondants (33%)
Prise en charge des frais : 11 répondants (14%)
Autre (pas précisé) : 6 répondants (7%)

Lorsque cette rétribution est financière, le montant mensuel moyen est évalué par 20 répondants à :

De 5 à 25 euros (7 répondants)
De 25 à 50 euros (8 répondants)
Pas d'info sur le montant: 50% des gains (2 répondants)
Dans un autre cas : le calcul se fait selon la productivité à l'activité et est donc variable d'un jour à l'autre et d'une personne à l'autre / la personne reçoit 1euro/heure dans le cadre de stages subsidiés par le Fonds social Européen.

2.2.8 Le montant des rentrées / pertes et l'affectation des ressources financières

Quel est approximativement le montant des rentrées financières ou des pertes générées par les AVUS ?

48 répondants nous donnent des informations quant aux rentrées financières et aux pertes éventuelles occasionnées par les AVUS en 2008 :

Rentrées :

14 répondants (29%) comptabilisent des rentrées entre 100 et 1.000 euros
15 répondants (31%) comptabilisent des rentrées entre 1.000 et 5.000 euros
4 répondants (8%) comptabilisent des rentrées entre 5.000 et 10.000
3 répondants (6%) comptabilisent des rentrées entre 20.000 et 40.000

Déficit :

5 répondants (10%) nous informent d'un déficit entre 1.000 et 20.000 euros

Ni rentrées- ni déficit :

7 répondants (15%) nous disent n'avoir aucune perte ni rentrée

Que font les services de ces rentrées financières ? Ils les affectent aux :

Frais de fonctionnement liés aux activités de valorisation (en ce compris la rétribution financière éventuelle des usagers) : 39 répondants (42%)
Investissements dans les équipements de l'établissement : 16 répondants (17%)
A d'autres postes : 38 répondants (41%) (par ex. : sorties, cinéma, caisse commune, séjours de vacances, matériel de loisirs,...)

2.2.9 Respect des prescriptions réglementaires s'appliquant aux situations de travail – assurances légales / complémentaires.

Voici dans quelle mesure les services appliquent les prescriptions réglementaires suivantes. Le chiffre indique le pourcentage de services concerné :

	nombre de répondants	pourcentage
bien-être au travail	54	50%
information et consultation des travailleurs	20	19%
prescriptions en matière fiscale et TVA	8	7%
affiliation à un service de médecine du travail	2	2%
autres(normes HACCP, afscs...)	23	21%

Certains des services ont souscrit des assurances légales et/ou complémentaires.

Sur 33 répondants, voici ce que l'on observe concernant les assurances légales :

	nombre de répondants	pourcentage
RC autos	15	45%
Accident du travail	23	70%
RC objective incendie ou explosion	19	58%

On note donc qu'une grande majorité de ceux qui ont répondu ont souscrit une assurance « accident du travail »

Sur 43 répondants, on obtient les réponses suivantes concernant les assurances complémentaires :

	nombre de répondants	pourcentage
Responsabilité civile pour dommages corporels et matériels	37	86%
Assurance complémentaire incendie et bris de machines	6	14%
Assurance bénévolat	15	35%
autres	4	9%

On observe que la presque totalité a souscrit une assurance responsabilité civile pour dommages corporels et matériels.

A la question de savoir si les services ont des personnes dans leur liste d'attente qui pourraient exercer au moins une journée par semaine des activités de valorisation par le travail, les réponses données par 60 répondants sont les suivantes :

22 répondent oui (=37%)

38 répondent non (=63%)

11 répondants donnent comme chiffre : de 1 à 10 personnes

2 répondants donnent comme chiffre : de 10 à 30 personnes.

2.2.10 Souhaits en terme de soutien par l'Awiph et/ou les pouvoirs publics

Il a été demandé aux services de nous dire de quelle façon ils aimeraient que l'Awiph ou les pouvoirs publics soutiennent les activités de valorisation par le travail. 4 propositions de thématiques de soutien étaient d'emblée proposées dans le questionnaire (voir le tableau ci-dessous).

47 répondants nous donnent leur avis sur leurs souhaits en termes de soutien :

	nombre de répondants	pourcentage
la clarification du cadre réglementaire	35	74%
une promotion des AVUS auprès du public en général	25	53%
une meilleure coopération avec d'autres acteurs (enseignement spécial, etc,...)	21	45%
des critères de subventionnement des activités plus appropriés	17	36%
autre soutien	8	17%

On constate donc que c'est essentiellement une clarification du cadre réglementaire qui est attendue, mais aussi, des actions de promotion des AVUS, attendues par plus de la moitié des répondants.

Ils ont expliqué en détail de quelle façon ils envisageaient chaque type de soutien.

De quelles façons clarifier le cadre réglementaire ?

Sur 25 répondants :

10 proposent : la création d'un statut intermédiaire entre le travailleur et le non travailleur, l'aboutissement de la COPT (en précisant les conditions d'accès), la création d'un contrat spécifique

6 répondants souhaiteraient : un texte qui guide dans les pratiques quotidiennes, qui renseigne les montants limites pour éviter d'émarger à la TVA, en résumé : un cadre légal clair, pourquoi pas disponible sur internet.

3 répondants demandent la réflexion sur le statut de l'artiste

Les autres répondants souhaitent aussi que : les mêmes conditions que le volontariat soient appliquées aux activités en intra muros, qu'il existe un paiement un défraiement des usagers qui exercent une activité, ...

De quelle façon promouvoir les A.V.U.S. ?

Sur 16 répondants :

8 souhaiteraient une sensibilisation des employeurs potentiels, l'organisation de portes ouvertes, des reportages, diffusés à la radio, la télévision, des campagnes de publicité valorisant les capacités des personnes handicapées dans le but de changer le regard sur le handicap, informer les services sociaux qui transmettraient des informations aux employeurs potentiels...

5 proposent de créer un service chargé de la promotion des œuvres artistiques, de la publication de celles-ci, il serait utile de créer un listing des produits et des services, et de valoriser le tout via un site internet.

Enfin, d'autres proposent un label du type « commerce équitable », une documentation explicative des conditions de travail...

De quelle façon développer une meilleure coopération avec d'autres acteurs ?

Sur 14 répondants :

6 souhaiteraient pouvoir établir facilement des partenariats avec les ETA,

3 trouvent qu'il faudrait faciliter la communication avec les structures travaillant avec les ph (notamment dans le cadre de la collaboration awiph-forem), mais aussi, entamer des réflexions et des partages avec les acteurs concernés, sur base locale (par ex : commission subrégionale).

D'autres trouvent qu'il faudrait adapter les possibilités des options en enseignement spécial, et aussi pouvoir intégrer facilement une autre structure (autre saja, ... qui répond mieux aux besoins de la personne).

De quelle façon modifier ou adapter les critères de subventionnement ?

Sur 13 répondants :

5 estiment qu'il faudrait une allocation d'occupation pour les usagers, un budget spécifique d'une part pour les usagers, mais aussi pour l'achat de matériel spécifique, ils parlent d'un subventionnement spécifique pour les AVUS qui permettrait par ailleurs de libérer des places en SAJA.

4 notent que le fait de devoir imputer les recettes sur les subventions est pénalisant, il faudrait pouvoir conserver les recettes sans être pénalisé

Enfin, quelques autres trouvent qu'il manque d'éducateurs pour assurer les activités, et souhaiteraient, dans des cas précis, une reconnaissance awiph de ce type de service (lorsqu'il n'est ni SAJA, ni SRA, ni SAC...)

